

VILLE du FOUSSERET
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 DECEMBRE 2019

PROCES VERBAL

*Nombre de
Conseillers
En exercice : 19
Présents : 11
Procurations : 2
Votants : 13*
PRESENTS

L'an deux mille dix-neuf, le trois décembre, à vingt-heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le vingt-sept novembre, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.

M. LAGARRIGUE Pierre - Mme AMIEL France - MM. BAÑULS Cédric - Mme CAPOUL Sabine - M. DARAN Jacques - Mmes DROCOURT Angélique - DUTREICH Nicole - MENDONÇA Anny - MM. LIGONNIERE Vincent - PELLETIER Alain - Mme SENTENAC Danièle.

ABSENTS
EXCUSES

M. BOST Romain ayant donné procuration à M. BAÑULS Cédric.
Mme SCHOCRON Françoise ayant donné procuration à Mme MENDONÇA Anny.

ABSENTS NON
EXCUSES

M. BOCHEREAU Jean-Marie.
M. FAUR Philippe.
Mme GOUENNOU Stéphanie.
Mme GOUNOT Cécile.
M. GRANIER Frédéric.
M. MENIER Richard.

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

M. BAÑULS Cédric est nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 5 NOVEMBRE 2019

M. le Maire évoque les suites données aux délibérations prises lors du conseil municipal du 1^{er} octobre 2019. Il demande aux élus s'ils souhaitent formuler des observations sur ce compte rendu. Dans la négative, il propose à l'assemblée d'adopter le compte rendu.

Le compte rendu de la réunion du 5 novembre 2019 est adopté par 11 VOIX POUR 4 abstentions : Mme SCHOCRON Françoise - M. BOST Romain - (absents au conseil du 5/11/2019)

M. le Maire demande ensuite à l'assemblée de rajouter deux points à l'ordre du jour :

N° 2019-72 : DEMANDE DE SUBVENTION A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR LE PROJET LA MEDIATHEQUE LIEU DE MEDIATION AVEC LES ARTS EN MILIEU RURAL

N° 2019-73 : DEMANDE DE SUBVENTION A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR LE 3EME FESTIVAL ENFANTILLAGES

Demande acceptée à l'unanimité par le conseil municipal.

N° 2019-69 : RENOVATION DE LA PLACE DE LA HALLE ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

M. le Maire fait part à l'assemblée de la réception du dossier complet du projet de rénovation de la place de la halle, établi par M. Rodriguez, du cabinet Axe Ingénierie. Cette opération vise à terminer le chantier de rénovation de la halle et de sa place et doter le village d'un espace public de cœur de bourg embelli et fonctionnel.

Ce projet a déjà été présenté aux élus début 2019 mais il s'agit désormais de valider le descriptif détaillé, le chiffrage et le phasage de l'opération de manière cohérente avec les co-financeurs suivants : Conseil départemental, Région Occitanie et communauté de communes Cœur de Garonne.

La présente approbation du projet est destinée à permettre la sollicitation des subventions mais la réalisation du chantier ne pourra intervenir qu'après les élections municipales.

M. le Maire présente en détail les plans retenus avec M. Rodriguez, le choix des matériaux et les options d'aménagement.

Mme AMIEL souhaite davantage de végétalisation pour la place et les stationnements.

M. le Maire évoque le calendrier de l'opération et précise l'estimation financière retenue ainsi que les modalités de financement.

A ce sujet, il indique que l'Etat a d'ores et déjà apporté son concours à cette opération et qu'il s'agit désormais de solliciter le Conseil départemental, la Région et la communauté de communes Cœur de Garonne.

La communauté de communes cofinancera quant à elle les aménagements de voirie et de trottoirs communaux non pris en charge par le Conseil départemental.

Le phasage de l'opération n'est pas encore défini et dépendra notamment des financements obtenus. La municipalité veillera à associer les commerçants et riverains à cette opération, en amont du chantier, pour en améliorer sa perception.

M. le Maire précise que le projet s'élève à 501 207,70 € HT. Cette somme globale est divisée en trois tranches afin d'étaler dans le temps ces lourds investissements.

- urbanisation RD 6 et RD 6c (co-financement cd 31)	98 635,00 € HT
- place de la halle (co-financement cd 31 contrat de territoire)	248 233,50 € HT
- espace public communal (co-financement intercommunal)	154 339,20 € HT

M. le Maire demande à l'assemblée d'approuver le projet de rénovation de la place d'un montant de 501 207,70 € HT et de l'autoriser à demander une subvention à la région Occitanie, au Conseil départemental et à la communauté de communes Cœur de Garonne.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 2019- 70 : APPROBATION DE LA TRANSFORMATION D'UN APPARTEMENT EN TIERS LIEU, DE LA RENOVATION DU JUDO ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

M. le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de poursuivre la rénovation des bâtiments municipaux pour que le village reste attractif et dispose de services publics fonctionnels.

Parmi les projets en cours concernant le patrimoine communal, la poursuite de la rénovation des salles du Picon est une priorité.

Le conseil municipal a missionné M. Patrick FRYDMAN, architecte, afin de transformer l'ancien appartement du 1^{er} étage en tiers-lieu ainsi que rénover la salle de judo et permettre une homologation complète de la parcelle.

L'architecte vient de finaliser le dossier constitué de deux parties : transformation d'un appartement en tiers lieu, rénovation de la salle de judo.

M. le Maire donne les grandes lignes du programma architectural retenu et de l'estimation financière établie par M. FRYDMAN.

Pour la transformation d'un appartement en tiers lieu le projet s'élève à 148 500,00 € HT.

Pour la rénovation de la salle de judo le projet s'élève à 157 000 € HT.

Il précise que si le conseil municipal approuve ce projet des demandes de subventions vont être sollicitées auprès de l'Etat, de la Région et du Conseil départemental.

Les travaux, à mettre en œuvre après les élections municipales de 2020, pourraient être réalisés en deux temps pour des questions de financement et de bonne organisation des travaux.

M. le Maire propose à l'assemblée d'approuver le projet, l'estimation de l'architecte et demande l'autorisation de solliciter des subventions auprès de l'Etat, de la Région et du Conseil départemental.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 2019- 71 : RECOUVREMENT DE LA TEOM 2019 AUPRES DES LOCATAIRES.

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'une partie de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères a été recouvré auprès des locataires de la commune comme il est prévu dans leur contrat de location. Par contre, le recouvrement de la taxe auprès des résidents de la gendarmerie, ainsi que quelques locataires n'étant pas prévu par leur contrat, il est nécessaire de délibérer.

		Valeur locative	Taux	Prorata d'occupation	Montant à payer en €
AMETTE	1128 77	1205	14.50		174.73
PUISSEGUR	1128 77	1205	14.50	x 6/12	87.36
TISSERAND	1128 77	1205	14.50	x 6/12	87.36
PUYAU BRAU	1225 88	1313	14.50		190.39
ELOUAER	1225 88	1313	14.50		190.39
VASSEUR/ZAPPONI		1225	14.50	x 8/12	118.42
FOCA		1225	14.50	x 3/12	44.41
SALIS		1225	14.50	x 6/12	59.21
ODON		1225	14.50	x 4/12	88.81
COQUELIN		1089	14.50		157.91
LARGE		1089	14.50		157.91
GOURG		1089	14.50		157.91

M. Le Maire propose de mettre en recouvrement la T.E.O.M. pour l'année 2019, auprès des occupants des logements communaux ci-dessous indiqués, dont le calcul est : Valeur locative de 2019 x 14,50 % (x prorata d'occupation, si nécessaire).

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 2019-72 : DEMANDE DE SUBVENTION A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR LE PROJET « LA MEDIATHEQUE LIEU DE MEDIATION AVEC LES ARTS EN MILIEU RURAL »

M. le Maire a reçu de la médiathèque deux projets culturels pour lesquels des aides financières de la communauté de communes Cœur de Garonne sont envisageables.

Le premier projet concerne la mise en valeur, au sein de la médiathèque du Fousseret, des arts en milieu rural. Plusieurs séances seront proposées tout au long de l'année avec différents intervenants pratiquant des arts variés.

Pour ce projet, il est sollicité, auprès de la communauté de communes, une demande de subvention d'un montant de 1 100 €.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 2019-73 : DEMANDE DE SUBVENTION A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR LE 3EME FESTIVAL ENFANTILLAGES

M. le Maire a également reçu de la médiathèque le projet de 3^{ème} festival enfantillages. Ce festival propose, durant trois journées, aux jeunes du Fousseret et des environs, un ensemble de spectacles, activités culturelles et ludiques. Par ailleurs, des associations et des artisans s'associent au festival pour proposer davantage de divertissements. Il aura lieu en juin 2020.

Pour ce projet une demande de subvention de 1 800 € est sollicitée auprès de la communauté de communes Cœur de Garonne.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

INFORMATIONS DIVERSES

Rénovation de la halle : M. le Maire fait part au conseil municipal de l'avancée des levées de réserves du chantier de rénovation de la halle. Les installations électriques devraient être branchées d'ici la fin décembre 2019 ainsi qu'installées l'ensemble des bâches. Une réception finale du chantier devrait avoir lieu début 2020. Le sol serait repris à une date ultérieure.

Urbanisme : M. le Maire informe l'assemblée de la tenue d'une nouvelle réunion le 28 novembre 2019, destinée à arrêter la rédaction du dossier de modification du PLU qui sera soumis à enquête publique. Cette réunion technique organisée à la demande de la DDT a permis à ce service de l'Etat d'émettre des réserves sur le projet de lotissement ou sur la procédure permettant l'implantation du jardin des Indiens sous la Poste. Le bureau d'études et l'ATD doivent modifier le dossier conformément aux recommandations de la DDT. Un retard pourrait en résulter.

Fin d'année : M. le Maire est heureux d'inviter les élus au repas de fin d'année avec les personnels qui se tiendra le vendredi 13 décembre 2019, à partir de midi, à la cantine scolaire. Il donne aussi la date du pot de fin d'année, ouvert aux associations et administrations partenaires, fixée au vendredi 20 décembre 2019, à partir de 18h00, dans le réfectoire blanc de l'école. Enfin, les vœux à la population se dérouleront le vendredi 17 janvier 2020, à partir de 19h00, au marché couvert.

Communauté de communes : M. le Maire donne la date des vœux du président de la communauté de communes Cœur de Garonne, qui se tiendront le jeudi 16 janvier 2020, dans la salle des fêtes de Bérat. L'ensemble des conseillers municipaux de l'intercommunalité sont conviés à cette cérémonie.

Local de l'ancien espace jeunes : M. le Maire a accueilli Anne-Sophie SENTENAC pour finaliser le bail de l'ancien local de l'espace jeunes. Il commencera à compter du 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 6 mois, éventuellement renouvelable une fois.

Musée : M. le Maire a reçu récemment M. Lucien VIVIES venu lui présenter un projet de musée des célébrités locales. Il s'agit de mettre à disposition du public la documentation, photos, images documents divers, autour des personnalités telles que CAROLUS et MAGDOLA ou encore l'abbé SICARD. Ce musée pourrait ouvrir, en 2021, dans le local de l'ancien espace jeunes.

Association : M. le Maire relate aux élus l'assemblée générale extraordinaire des peintres du Coustala qui a conduit à la dissolution de l'assemblée et à la décision de répartir les réserves à diverses associations.

Il regrette vivement cette décision qui complique grandement la poursuite du grand prix artistique au Fousseret alors même que des repreneurs potentiels s'étaient fait connaître.

Toutefois Mme AMIEL annonce que sans délai élus et volontaires ont décidé de créer une nouvelle association artistique. Ce projet est en bonne voie. Elle précise que la mairie fera tout son possible pour aider cette nouvelle association à se constituer et à sauver le grand prix.

Personnel : M. le Maire fait part au conseil municipal de l'avancée de la procédure de recrutement d'une nouvelle bibliothécaire devant prendre son poste début janvier 2020. Il dit aussi que le contrat

de Bernard Fronton qui prenait fin le 30 novembre 2019 est renouvelé pour un an, éventuellement reconductible. Enfin Mme Amiel rend compte des suites données aux réunions avec le personnel et de ses échanges avec le Centre de Gestion. Elle précise que l'audit du secrétariat débutera à partir de janvier 2020.

Marché couvert : M. le Maire informe d'une expertise des installations électriques suite à des dommages occasionnés sur le matériel de sonorisation lors de la soirée Halloween. Il précise qu'à ce sujet une convention à destination du professionnel de la sonorisation est en cours de rédaction afin de sécuriser l'utilisation des installations électriques de la salle.

Enfin et pour information, le marché couvert accueillera le marché de Noël après avoir abrité et le marché gourmand.

Voirie : M. le Maire annonce l'ouverture d'un parking de co-voiturage pour une dizaine d'emplacements place du Paty, ainsi que la réfection, en centre-bourg, de la rue du 19 mars 1962.

Sécurité : M. le Maire annonce avoir retenu un système d'alerte pour les agents isolés. Il s'agit de déclencher une alerte par téléphone lorsque l'agent tombe et ne bouge plus.

Qualité de l'eau : M. le Maire fait part d'un article paru récemment dans La Dépêche dans lequel Mme Heuzé interpellait le SIECT sur la mauvaise qualité de l'eau alimentant son logement. M. le Maire précise que le SIECT a répondu par voie de presse à cette mise en cause.

Renégociations : M. le Maire dit aux conseillers municipaux avoir demandé à M. BOURDEIL de revoir des contrats d'entretien souscrits depuis un certain temps. M. BOURDEIL a réussi à renégocier le contrat de fourniture gaz pour l'école et le marché couvert et a permis d'économiser plus de 3 000 euros par an. Il a aussi repris le contrat relatif aux dispositifs de sécurité incendie. Après mise en concurrence c'est le fournisseur local BEC qui a été retenu pour un gain annuel d'environ 1 000 euros.

Contrôle de vitesse : M. le Maire a reçu un appel du major de la brigade de gendarmerie l'informant de la mise en place de contrôles de vitesse sur certains axes du Fousseret et notamment sur les routes de Marignac-Lasclares, de Castelnaud-Picampeau, de Lasserre. Des vitesses élevées ont été constatées par les riverains et des contrôles apparaissent nécessaires.

Fonds de concours : M. le Président de la communauté de communes Cœur de Garonne a transmis en mairie le règlement de fonds de concours qui vient d'être adopté par l'intercommunalité.

Ce règlement définit les conditions de la participation financière de la communauté de communes aux projets d'investissement des municipalités du territoire. Les domaines d'intervention sont variés mais un seul projet par an et par commune est susceptible d'être aidé par ce fonds, avec un maximum de 30 000 € par projet.

Inondations : M. le Maire dit avoir reçu un courrier de remerciement du département de l'Aude pour la subvention allouée par la commune du Fousseret au fonds de solidarité mis en place après les inondations de 2018.

Demande de subvention : M. le Maire dit avoir reçu une demande de subvention de l'association ses professionnels de santé pour la campagne vaccinale contre la grippe 2019-2020, sans que le budget de cette action soit bien précisé. Il propose d'étudier cette demande, avec les autres sollicitations, lors de l'examen du budget 2020.

QUESTIONS DIVERSES

Zéro Phyto : Mme AMIEL présente les objectifs du groupe zéro phyto qui vient de se mettre en place récemment et vise à promouvoir des traitements éco responsables pour le désherbage. Elle indique notamment qu'une expérience va être tentée sur les allées du cimetière. Il s'agit de planter diverses semences et étudier l'évolution de cet espace public dans les mois à venir.

Cantine : Mme CAPOUL souhaite informer l'assemblée de projets de menus végétariens qui seraient encouragés par des parents à l'école. Elle alerte sur les risques de prendre des mesures trop radicales

en matière diététique sans concertation approfondie. M. le Maire sera attentif à ce que chaque enfant puisse avoir une alimentation variée et complète conformément à la réglementation.

La séance est levée à 22h50.

NOM - PRENOM	SIGNATURES
M. LAGARRIGUE PIERRE	
MME AMIEL FRANCE	
M. BAÑULS CEDRIC	
M. BOCHEREAU JEAN-MARIE	ABSENT NON EXCUSE
M. BOST ROMAIN	ABSENT EXCUSE PROC. A M. BAÑULS
MME CAPOUL SABINE	
M. DARAN JACQUES	
MME DROCOURT ANGELIQUE	
MME DUTREICH NICOLE	
M. FAUR PHILIPPE	ABSENT NON EXCUSE
MME GOUENNOU STEPHANIE	ABSENTE NON EXCUSEE
MME GOUNOT CECILE	ABSENTE NON EXCUSEE
M. GRANIER FREDERIC	ABSENT NON EXCUSE
M. LIGONNIERE VINCENT	
MME MENDONÇA ANNY	
M. MENIER RICHARD	ABSENT NON EXCUSE
M. PELLETIER ALAIN	
MME SCHOCRON FRANÇOISE	ABSENTE EXCUSEE PROC. A MME MENDONÇA
MME SENTENAC DANIELE	